

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du mercredi 22 mars 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 16 mars 2023

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 (Julien DESBROSSES ayant donné pouvoir à Daniel LALLEMAND) **Excusés : 2**

Conseillers présents : Mr Claude LEDEY, Mr Daniel LALLEMAND, Mr Christian BONNEROT, Mme Sonia SÈUR, Mr Jean-Louis JURY, Mme Nathalie LAHAYE, Mme Céline SOTTY, Mme Emilie ROBERT, Mr Nicolas REY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Aude TORRENT, Mme Carine TISSIER, Mr Jean-François LACROIX.

Conseillers excusés : Mr Jérémie JUNIER, Mr Julien DESBROSSES,

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Néant

COMPTES DE GESTION 2022 :

Les comptes de gestion du comptable public relatifs aux budgets communal et assainissement de l'exercice 2022, sont conformes à ceux présentés dans les comptes administratifs détaillés ci-dessous et sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

Budget Communal : délibération 01

Fonctionnement - dépenses	824 350.00
Fonctionnement - Recettes	892 167.23
Excédent fonctionnement 2021	60 814.75
Résultat fonctionnement 2022 (excédent)	128 631.98
Investissement - Dépenses	226 097.30
Investissement - Recettes	379 386.14
Déficit d'investissement 2021	-118 478.95
Résultat investissement 2022 (excédent)	34 809.89
Résultat de clôture fonctionnement 2022 (excédent)	163 441.87

Budget Assainissement : délibération 02

Exploitation - dépenses	23 926.91
Exploitation - Recettes	28 229.24
Excédent Exploitation 2021	9 833.94
Résultat d'exploitation 2022 (excédent)	14 136.27
Investissement - Dépenses	3 648.36
Investissement - Recettes	10 665.00
Excédent Investissement 2021	10 189.90
Résultat d'investissement 2022 (excédent)	17 206.54
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)	31 342.81

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

Budget Communal : délibération 03

En l'absence de Monsieur Le Maire, et sous la présidence de Daniel LALLEMAND, 1^{er} adjoint en charge des finances, le conseil approuve à l'unanimité, les comptes administratifs du budget principal communal 2022.

Fonctionnement - dépenses	824 350.00
Fonctionnement - Recettes	892 167.23
Excédent fonctionnement 2021	60 814.75
Résultat fonctionnement 2022 (excédent)	128 631.98
Investissement - Dépenses	226 097.30
Investissement - Recettes	379 386.14
Déficit d'investissement 2021	-118 478.95
Résultat investissement 2022 (excédent)	34 809.89
Résultat de clôture fonctionnement 2022 (excédent)	163 441.87
Restes à réaliser 2022	
Dépenses Investissement	6 625.00
Recettes Investissement	0.00
Résultat cumulé	
Fonctionnement - excédent	128 631.98
Investissement - excédent	28 184.89
Total - excédent	156 816.87

Budget Assainissement : délibération 04

En l'absence de Monsieur Le Maire, et sous la présidence de Daniel LALLEMAND, 1^{er} adjoint en charge des finances, le conseil approuve à l'unanimité, les comptes administratifs du budget assainissement 2022.

Exploitation - dépenses	23 926.91
Exploitation - Recettes	28 229.24
Excédent Exploitation 2021	9 833.94
Résultat d'exploitation 2022 (excédent)	14 136.27
Investissement - Dépenses	3 648.36
Investissement - Recettes	10 665.00
Excédent Investissement 2021	10 189.90
Résultat d'investissement 2022 (excédent)	17 206.54
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)	31 342.81
Restes à réaliser 2022	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat cumulé	
Exploitation - excédent	14 136.27
Investissement - excédent	17 206.54
Total - excédent	31 342.81

AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget Principal Communal : délibération 05

Le conseil approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget communal de l'exercice 2022 : report des excédents soit 128 631.98 € sur la section de fonctionnement et 34 809.89 € sur la section investissement sur l'exercice 2023.

Budget Assainissement : délibération 06

Le conseil approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget assainissement de l'exercice 2022 : report des excédents soit 14 136.27 € sur la section exploitation et 17 206.54 € sur la section investissement sur l'exercice 2023.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 :

Le conseil vote les subventions communales en privilégiant les associations locales, pour un montant total de 5 445 €, qui seront listées sur le budget communal 2023 lors de son adoption.

Elles seront versées aux associations, sous réserve que leurs comptes 2022 soient communiqués à la mairie.

CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024 : délibération 07

Le conseil autorise le Maire à l'unanimité à signer un avenant de prolongation à la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire des élèves du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2023-2024 à recevoir prochainement du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté après sa validation lors de la prochaine Commission permanente.

REGLEMENT SECTION INVESTISSEMENT : délibération 08

Le conseil autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des montants inscrits en 2022 conformément à la législation en vigueur et notamment pour le règlement de plusieurs factures à régler avant le vote du budget 2023 : outillage (1 079 €), plantation d'arbres (5 069 €), fenêtre au Restaurant Scolaire (2 200 €).

CESSION BATIMENT COMMUNAL : délibération 09

Logements et garages 7-9 place de la mairie

Une rencontre sur le terrain a eu lieu le 23 février 2023, entre les élus et les potentiels acquéreurs. Ces derniers, par mail en date du 08 mars 2023, ont confirmé leur proposition initiale avec un découpage du terrain modifié, par rapport à celui prévu lors de la visite. Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner, par vote à bulletin secret. A la question « êtes-vous favorable à cette vente », le conseil a répondu 1 OUI, 13 NON, 0 NUL. Le projet est abandonné.

DECLASSEMENT ET INTEGRATION PARCELLES DANS LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL : délibération 10

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un procès-verbal avec la DRI, pour le déclassement et l'intégration dans le domaine public départemental de 2 parcelles cadastrées AM 253 et AM 255 constituant l'accotement et les talus de la route départementale 267, route de Digoin secteur Bel-Air, ayant vocation à être intégrées au domaine public.

BILAN ANNUEL ASSAINISSEMENT : délibération 11

Le conseil approuve à l'unanimité le bilan de fonctionnement de l'année 2022 du système d'assainissement de la lagune, située au bas du Bourg, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du juillet 2020, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement de plus de 200 équivalents d'habitants.

QUESTIONS DIVERSES :

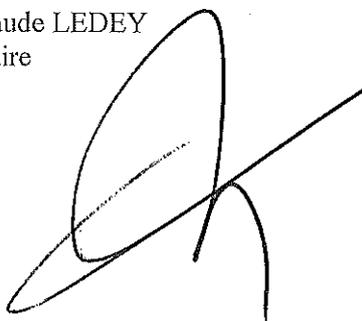
- Etang de Briffaut : Maître Bruno Le Meignen, avocat missionné pour défendre les intérêts de la commune, informe d'une audience devant le tribunal de Dijon entre juin et septembre 2023 ;
- Convention voirie : une convention sera signée avec la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme pour le lancement d'une consultation voirie groupée en 2023 ;
- Convention SYDEL : le sydesl sera sollicité pour un pré-diagnostic énergétique de l'ancienne maison du médecin conformément à son règlement d'intervention du pôle performance énergétique ;
- Ecole Nicolas ROLIN : Christian BONNEROT, 2^{ème} adjoint, en charge des affaires scolaires, fait part de la tenue du dernier conseil d'école. Il rend compte :
 - o du projet de voyage scolaire pour les 3 classes, le 06 juin 2023 ;
 - o du projet théâtre ;
 - o de la kermesse dont la date est fixée au 24 juin 2023 ;
 - o de la délimitation imminente du terrain situé à l'arrière de l'école, avec celui de la MAM ;

- de la demande de vérification de toutes les poignées des portes et fenêtres ;
 - de l'achat d'un panneau d'affichage ;
- Mini-déchetterie : ouverture pour le dépôt des déchets verts, un samedi sur deux, de 10h à 12h, à compter du samedi 1^{er} avril 2023, aux dates suivantes : 15 et 29 avril, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre 2023.
Une benne à ferraille est également à disposition au même endroit ;
- Amis du musée : Christian BONNEROT fait part du résultat 2022 et informe que les membres du bureau ont été complètement renouvelés ;
- Commission attractivité : Sonia SŒUR, 3^{ème} adjointe, fait part de la réunion tenue le 15 mars 2023, suite à la réunion publique du 24 février 2023. Une association sera créée avant le 15 avril 2023, date à laquelle des activités ouvertes à tous (pas uniquement aux neuvysois), vont démarrer chaque samedi, de 15h à 18h, à la salle du vieux château.
Les membres de la commission attractivité visiteront le tiers-lieu de Luzy, au printemps ;
- Plantation des arbres : elle est prévue dans les 3 semaines à venir (dans le cadre du dispositif de soutien à la plantation d'arbres par le Département de Saône-et-Loire) ;
- Panneau d'affichage : Sonia SŒUR présente 2 devis pour la mise en place d'un panneau d'affichage qui sera installé dans le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le

Claude LEDEY
Maire



Nathalie DURET-BIDELET
Secrétaire de séance

